Institut Européen des Jardins & Paysages

Inventaire des parcs et jardins de France

Archives départementales des Alpes-Maritimes

Auteur(s) : Comité des Parcs et Jardins de France

Inventaire des parcs et jardins de France Archives départementales des Alpes-Maritimes Comité national interprofessionnel de l'horticulture

Intitulé Comité national interprofessionnel de l'horticulture florale, ornementale et des pépinières

(CNIH)

Source Comité national interprofessionnel de l'horticulture florale, ornementale et des pépinières

(CNIH)

Date de création 1964-1996

Localisation Archives départementales des Alpes-Maritimes

Source 14 ml

Biographie

Le CNIH, Comité national interprofessionnel de l'horticulture florale, ornementale et des pépinières, est un établissement parapublic créé par décret du ministère de l'Agriculture (décret n° 64 283 du 26 mars 1964) et placé sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Économie et des Finances. Devenu l'IFHP (institut français de l'horticulture et du paysage) en mars 1995, il sera dissout le 11 septembre 1996.Le rôle du CNIH consiste à définir et à faire mettre en œuvre par les pouvoirs publics, une politique qui favorise le développement de la filière horticole et des produits qui la concernent (ex : aide aux serres, groupements de producteurs, MIN, promotions).Il intervient aux niveaux régional, national, et international par l'intermédiaire d'un programme d'actions s'intéressant aux problèmes techniques, économiques, commerciaux et promotionnels. Sa gestion est assurée par un conseil d'administration composé à parité de représentants des familles professionnelles concernant la production (horticulteurs, pépiniéristes), le commerce (fleuristes, marchandsgrainiers) et l'utilisation (entrepreneurs de jardins, décorateurs...) des végétaux d'ornement.L'ITIH (institut technique interprofessionnel de l'horticulture) a été créé le 1er mai 1977. C'est l'organisme interprofessionnel responsable de l'ensemble des problèmes techniques dans le domaine horticole. Association sans but lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, l'ITIH est formé par le CNIH (comité national interprofessionnel de l'horticulture florale et ornementale et des pépinières) la FNPHP (Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières) et l'UNCH (Union nationale du commerce horticole).L'institut a pour but l'étude, la mise en place, le développement des mesures propres à améliorer la production, la commercialisation et l'utilisation des produits horticoles.

Modalité de versement

versement (2001)

Description

853W 1-49. Administration et gestion du CNIH.

853W 50 -85. Actions du CNIH : 50-71 : information et formation auprès des professionnels de l'horticulture ; 72-83 : connaissance statistico-économique du secteur horticole et appui auprès des structures organisées ; 84-85 : amélioration de la production et de la commercialisation.

853W 86. Station nationale d'expérimentation du Val de Loire, plantes en pots et à massif (station II).

853W 87. Station nationale d'expérimentation d'Ile-de-France, végétaux de pépinière (station III).

Inventaire des parcs et jardins de France Archives départementales des Alpes-Maritimes Comité national interprofessionnel de l'horticulture

853W 88-107. Station nationale d'expérimentation Midi (Nice-La Gaude), fleurs et feuillages coupés (station I) : dossiers techniques des expérimentations en faveur de la filière horticole : 88-93 : l'œillet ; 94-96 : multiplication conforme in vitro ; 97-98 : sélection sanitaire et protection des végétaux ; 99-101 : conservation des fleurs coupées ; 102-104 : analyses nématologiques ; 105 : économie d'énergie en culture de serre ; 106-107 : techniques culturales et innovations.

853W 108 -123. Activités annexes de la station Midi de l'ITIH : 108-118 : programme régional d'expérimentation horticole ; 119 -121 : Le COSTEC ; 122 : Le CEPEM ; 123 : Le GEFFLEC.

853W 124. Station Midi du CNIH et intempéries.

853W 125-147. Les partenaires du CNIH : 125-128 : les partenaires scientifiques ; 129-133 : les partenaires professionnels et économiques ; 134-147. Les partenaires financiers.

Conditions d'accès

Libre et/ou sur dérogation

Autre instrument de recherche

base de données Archives administratives après 1940 consultable sur internet : www.basesdocumentaires-cg06.fr

Conditions d'utilisation

règlement de réutilisation des données publiques, 2011

Caractéristiques du parc/jardin

Index des lieux: Alpes-Maritimes (France, département)